

Association Sportive du Lycée Professionnel Val de Cher de Saint Aignan

L'AS du lycée propose (en dehors des heures d'EPS obligatoires) de pratiquer du sport d'une autre manière. Elle s'adresse à tous les élèves (filles, garçons, internes, demi-pensionnaires, 3^{ème}, Ulis...) et l'inscription reste au choix de l'élève :

4 CRENEAUX	DES ACTIVITES ET DES MODES DE PRATIQUE VARIEES	DES INSTALLATIONS SPORTIVES
Le lundi midi - 12h45 / 13h45	Ludique SPORTS DE RAQUETTE (Badminton, tennis de table) SPORTS DE COMBAT (boxe, lutte, self défense)	Au gymnase
Le mardi midi - 12h45 / 13h45	Ludique SPORTS COLLECTIFS Futsal et / ou Ultimate(en extérieur)	Au gymnase
Le jeudi midi - 12h45 / 13h45	Ludique SPORTS COLLECTIFS Basket et / ou Rugby(en extérieur)	Au gymnase
Le mercredi après-midi de ~13h00 à 16h00~	Ludique / Journée à thème MUSCULATION (step, renforcement, fitness), SPORTS DE COMBAT (boxe, lutte, self défense) Ou JOURNEE A THEME (tournoi de Badminton, de handball, hockey, tennis, Course d'orientation...)	A l'internat, à la salle de muscultation Ou au Gymnase
	Compétitions UNSS ou Animations Inter-Lycées Badminton, futsal, basket, ultimate, athlétisme, cross, raid, boxe, zumba, hockey sur glace, escalade, cross fit, handball,...	A l'extérieur dans le district, le département ou même dans l'académie

LA COTISATION*

TARIF unique à **20 euros!** pour toute l'année!
Participation possible de 1 à tous les créneaux!

(Si tu étais déjà inscrit l'année dernière à l'AS c'est seulement 15 euros!)

Participation possible du fond social pour le financement*

Joindre le paiement par chèque à l'ordre de l'Association Sportive du lycée Val de Cher de St Aignan.**

! : Le certificat médical est nécessaire uniquement pour une participation aux compétitions de **BOXE** et **RUGBY*****

Autorisation parentale (à remplir par un représentant légal ou l'élève s'il est majeur)

Je soussigné(e), responsable légal(e),

Autorise l'élève à participer aux différentes activités de l'association sportive dans l'enceinte du lycée ou en dehors.

Atteste que l'élève cité ci-dessus est capable de nager une distance de 50 m en eau profonde et l'autorise à pratiquer des activités nautiques.

- Autorise les professeurs à :

prendre des photos et vidéos dans le cadre de la promotion du sport scolaire (affichage hall+site du lycée)

à transporter les élèves avec le véhicule du lycée ou celui de l'UNSS

à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'incident.

Classe :

Date de naissance :

Adresse mail (obligatoire) :

.....

Téléphone (facultatif):

Date et signature du représentant légal :